

DELIBERATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D258

Séance du 28 avril - Convocation du 20 avril 2011

Compte rendu affiché le 3 mai 2011

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Patrick RACHAS

Présents :

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme LEBAHAR, Mme SORREL-DUNAND, M. CHRETIN, M. VALETTE, Mme DUMARD, Mme MARMONIER, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle FERNANDES, M. MACHURAT, Mme ORIOL, Mme CORSET.

Absents représentés

Mme RIVE-OLLIVIER par Mme GLATARD, M. BOUREZG par M. RODRIGUEZ, M. AUROY par M. BUFFARD, Mme GOYON par Mme LEBAHAR, Mlle COIN par Mlle FERNANDES, Mme BARTHOD par Mme ORIOL, M. FODDIS par Mme CORSET.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	18
Votants	25
Exprimés	25

Objet : Programmation projet nature : Vallon des Torrières

La Commune de Neuville-sur-Saône est gestionnaire du site du Vallon des Torrières, désigné en "Espace Naturel Sensible" par le Conseil Général du Rhône et bénéficiaire d'un "Projet Nature" du Grand Lyon. La Commune a par ailleurs été mandatée par les communes de Genay et Montanay pour participer au plan de gestion et de mise en valeur. Par délibération en date du 27.09.2007, la commune s'était engagée pour 3 ans sur ce projet avec les partenaires concernés. Le 21.10.2010, le Comité de pilotage regroupant des représentants de l'ensemble des partenaires a établi une proposition de programmation pour l'année 2011 qui est soumise au Conseil Municipal. Le programme d'action pour l'année 2011 désigne les axes prioritaires suivants : maintien de la biodiversité (nettoyage du site, suppression des plantes invasives, gestion des prairies sèches), réseau de haies, animations pédagogiques pour des élèves d'écoles primaires des communes concernées.

Actions	Financeurs	Coût total
Nettoyage du site	Commune : 239.20 €	239.20 €
Suppression des plantes invasives	Commune : 538.20 €	538.20 €
Gestion des prairies sèches	Commune : 956.80 €	956.80 €
Animations pédagogiques	Conseil Général : 8 000.00 € Grand Lyon : 11 999.99 €	19 999.99 €
Chemin des Mares	Commune : 4 000.00 €	4 000.00 €
Animation du plan de gestion	Commune : 5 980.00 €	5 980.00 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage	Conseil Général : 5 740.80 € Grand Lyon : 8 611.20 €	14 352.00 €

Total des participations prévisionnelles : Commune(s) à hauteur de 7 714.20 €, Conseil Général à hauteur de 13 740.80 € ; Grand Lyon à hauteur de 20 611.19 €.

Le Conseil Municipal,

- OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué, et après avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la loi n°85-703 du 12 Juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique,
- VU la loi du 6 Février 1992,
- VU la délibération du Conseil Municipal en date du 25 Septembre 2007,
- VU le plan de gestion et de mise en valeur de l'Espace Naturel Sensible du Vallon des Torrières,
- VU l'avis du Comité de pilotage en date du 21 octobre 2010,
- VU le Budget communal,
- **ADOpte la programmation 2011 du Projet Nature du Vallon des Torrières comme présentée ci-dessus et son budget prévisionnel,**
- **DIT que les crédits sont prévus au Budget communal,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à l'application de la présente décision et notamment la signature des renouvellements de conventions et de tout document avec les partenaires du projet.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville, le 28 avril 2011
Le Maire,
Jean-Claude OLLIVIER.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 03/05/2011
- Publication ou affichage le 03/05/2011
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 3 mai 2011
Jean-Claude OLLIVIER, Maire.